



Accuse de réception en Préfecture  
088\_213805633-20180207-2018\_001-BF  
Date de télétransmission : 15/02/2018  
Date de réception préfecture : 15/02/2018

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-001 / 7-1-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

**OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote du budget primitif 2018 - Budget général**

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Le Budget Primitif 2018 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 et suivants.

Le 13 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget Principal par fonction a été retenu.

L'équilibre du Budget Principal, pour l'exercice 2018, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 164 207,00	25 164 207,00
Section d'investissement	7 843 753,00	7 843 753,00
<b>TOTAL BUDGET 2018</b>	<b>33 007 960,00</b>	<b>33 007 960,00</b>

Le Budget Principal est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement, avec les opérations suivantes :

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**Opérations inscrites au budget principal :**

- Opération n° 18 « Restauration de l'Eglise Saint Bruno » pour un montant de 50 000 €.
- Opération n° 24 « Centre social Béraudier » pour un montant de 165 000 €.
- Opération n° 25 « Rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Moulin » de 220 000 €.

Il s'agit d'opérations entrant dans le cadre d'autorisations de programme et faisant l'objet d'une délibération spécifique (APCP).

Une note d'analyse est jointe aux documents budgétaires visant à expliquer les grandes lignes du Budget Primitif 2018.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 29 janvier 2018 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2018 du budget principal de la Ville de VOIRON ;

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par 25 voix **POUR** - 6 **CONTRE** (J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. FAVIER, R. REVIL, L. TRICOLI, J. VIAL,) et 2 **ABSTENTIONS** (A. GERVASI, A. COLLIN).

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT